



## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 2 mai 2011 à 20 h.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MMES LES CONSEILLÈRES : Katryn April-Grant  
Kelly Anctil

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant  
Joël Ross  
Marco Dionne

### ÉTAIENT ABSENT :

M. LE CONSEILLER Jocelyn Vermeulen

MME FRANCE BOUCHER, SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE SUBSTITUT, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

### 1. Constatation du quorum, ouverture de la séance.

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00 et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**Il est proposé par** Madame la conseillère Kelly Anctil

077-2011

**et résolu à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Joël Ross

078-2011

**et résolu à l'unanimité** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 soit adopté tel que soumis aux membres du Conseil dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

### 4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer.

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Marco Dionne

079-2011

**et résolu à l'unanimité que** le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la Secrétaire trésorière substitut à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2011, totalisant une somme de 55 656.73 \$, tel qu'il appert de la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 avril 2011 pour un total de 34 212.49 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements automatiques annexés au présent procès-verbal.

**5. Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2011.**

Mme France Boucher, secrétaire trésorière substitut fait le dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2011.

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**080-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil adopte les états financiers au 31 mars 2011.

**6. Nomination et assermentation de la directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe**

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser le statut d'employé de madame France Boucher adjointe à la direction, nommée secrétaire trésorière substitut suite au congé indéterminé de madame Odile Soucy, directrice générale, secrétaire trésorière;

CONSIDÉRANT L'article 184 du Code municipal : le secrétaire-trésorier adjoint peut exercer tous les pouvoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

CONSIDÉRANT que, toujours sous l'article 184 du C.M. : Au cas de vacance de la charge de secrétaire-trésorier, le secrétaire-trésorier adjoint doit exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier est d'office le directeur général;

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**081-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil nomme madame France Boucher, directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe.

**7. Changement d'appellation d'emploi**

CONSIDÉRANT la réorganisation des responsabilités du personnel administratif;

CONSIDÉRANT la nomination de madame France Boucher à titre de directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que le titre de secrétaire-trésorière adjointe avait été donné à madame Thérèse Lebel et que celle-ci n'est pas en mesure d'assurer la direction générale

082-2011

**Il est proposé par :** Madame la conseillère Kelly Anctil

**et résolu à l'unanimité que** le conseil nomme madame Thérèse Lebel à son réel titre d'emploi, c'est-à-dire « Commis à la paie, à la perception et à la taxation et réceptionniste ».

#### **8. Embauche de l'adjoint au directeur des travaux publics**

CONSIDÉRANT le départ de Jonathan Lévesque

CONSIDÉRANT la mise en candidature publiée dans journal le « Le Placoteux » ainsi que sur le site internet d'Emploi Québec;

CONSIDÉRANT la sélection des trois (3) candidatures retenues pour entrevues;

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Joël Ross

083-2011

**et résolu à l'unanimité que** le conseil nomme monsieur Yan Boucher à titre d'adjoint au directeur des travaux publics.

#### **9. Nomination d'un représentant pour assister à la vente pour défaut de paiement d'impôt foncier.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a un dossier à la MRC pour défaut de paiement d'impôt foncier;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater un représentant pour la vente à enchère publique du 9 juin 2011;

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Marco Dionne

084-2011

**et résolu à l'unanimité que** le conseil nomme madame France Boucher, directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe comme représentante de la municipalité.

#### **10. Mandater la MRC du Kamouraska dans la préparation des projets de modification de règlement d'urbanisme et de zonage, lorsque nécessaire.**

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier certains règlements d'urbanisme et de zonage fréquemment;

CONSIDÉRANT la complexité de certaines modifications; soit par amendement ou abrogation;

CONSIDÉRANT le risque d'erreur majeur et d'omission possible;

**Il est proposé par :** Madame la conseillère Katryn April-Grant

085-2011

**et résolu à l'unanimité que** le conseil demande à la MRC du Kamouraska de procéder à la préparation des projets de règlement et aux modifications lorsque le changement à apporter nécessite des précisions spécifiques au règlement d'urbanisme et de zonage et ce, à la demande de la directrice générale, secrétaire-trésorière ou par toutes personnes mandatées par celle-ci.

#### **11. Autoriser l'agent de développement à assister à la formation nationale des agents de développement rural.**

CONSIDÉRANT la tenue des assises nationale des agents de développement ruraux les 16, 17 et 18 mai prochains;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir des liens de réseautage et d'élargir les connaissances de l'agent de développement pour faciliter l'émergence de nouveaux projets de développement.

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Joël Ross

**086-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise l'agente de développement, Karine Habel, à assister aux assises annuelles. Le prix d'inscription étant défrayé par le Pacte rural, la municipalité quant à elle, rembourse les frais de séjour et de repas qui représentent environ 250,00 \$.

## **12. Renouvellement du membership de la SADC du Kamouraska.**

CONSIDÉRANT que la SADC est un organisme de développement de la collectivité important sur le territoire du Kamouraska ;

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**087-2011**

**et résolu à l'unanimité** que la municipalité renouvelle son adhésion comme membre associé au coût de 30,00 \$ et désigne la directrice générale ou son adjointe comme représentante.

## **13. Règlement d'emprunt 226-2011-1 décrétant des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes.**

Compte tenu de l'expiration du délai requis de l'Avis de motion donné le 6 avril 2010 pour le règlement 226-2011 adopté à la séance du 8 mars dernier, ce même règlement devient invalide. Nous sommes dans l'obligation de recommencer la procédure légale.

**Avis de Motion**

Monsieur le conseiller Joël Ross donne Avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à la mise aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes ainsi qu'un emprunt de 1 864 968.00 \$ répartis sur 20 ans, qui couvre la totalité des dépenses, sera adopté.

Monsieur le conseiller Joël Ross invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement 226-2011-1 et ce, au cours d'une séance subséquente puisque tous les membres du conseil en ont obtenu copie et déclare l'avoir lu.

## **14. Règlement 228-2011 modifiant le règlement 167-2001 établissant les tarifs applicables en cas de dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité et abrogeant le règlement 209-2008 qui modifiait le règlement 167-2001.**

**Avis de Motion**

Monsieur le conseiller Marco Dionne donne Avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant

le règlement 167-2001 établissant les tarifs applicables en cas de dépense occasionnée pour le compte de la municipalité sera adopté, et qu'il abrogera le règlement 209-2008 qui modifiait le règlement 167-2001.

Monsieur le conseiller Marco Dionne invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement 228-2011 et ce, au cours d'une séance subséquente puisque tous les membres du conseil en ont obtenu copie et déclare l'avoir lu.

**15. Règlement 229-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 116-1990 en ajoutant l'usage de « local communautaire » dans le groupe d'usage « Villégiature I ».**

**Avis de Motion**

Madame la conseillère Kelly Anciault donne Avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement à modifiant le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité en ajoutant l'usage de « local communautaire » dans la zone VA

Madame la conseillère Kelly Anciault invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement 229-2011 et ce, au cours d'une séance subséquente puisque tous les membres du conseil en ont obtenu copie et déclare l'avoir lu.

**16. Règlement 230-2011 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal et à la période de questions du public**

**Avis de Motion**

Monsieur le conseiller Pierre Saillant donne Avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à la régie interne lors des séances de conseil et à la période de questions du public, sera adopté.

Monsieur le conseiller Pierre Saillant invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement 230-2011 et ce, au cours d'une séance subséquente puisque tous les membres du conseil en ont obtenu copie et déclare l'avoir lu.

**17. Règlement 231-2011 Règlement d'emprunt temporaire**

**Avis de Motion**

Madame la conseillère Kelly Anciault donne Avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à un emprunt temporaire, en attente de l'autorisation du MAMROT pour le règlement d'emprunt numéro 226-2011 sur la mise normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes, sera adopté.

Madame la conseillère Kelly Anciault invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement 231-2011 et ce, au cours d'une séance subséquente puisque tous les membres du conseil en ont obtenu copie et déclare l'avoir lu.

**18. Adoption du PREMIER projet de règlement numéro 227-2011 visant à modifier le règlement de construction**

**numéro 118-1990 de la municipalité en ajoutant des dispositions relatives aux éléments de fortification et de blindage.**

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un premier projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de construction;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation est fixée le 30 mai prochain à 19 h 30 à la salle du conseil au 22, rue de la Fabrique sur le SECOND projet de règlement no. 227-2011;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par :** Madame la conseillère Katryn April-Grant

**088-2011**

**et résolu à l'unanimité que :**

soit adopté le PREMIER projet de règlement numéro 227-2011, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**19. Réajustement de la tarification des contributions municipales au transport adapté pour l'année 2010**

CONSIDÉRANT les coûts d'exploitation plus élevés reliés au transport pour l'année 2010

CONSIDÉRANT la révision du calcul prévu selon les critères du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT l'Engagement financier du Mandataire au transport adapté;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par** Monsieur le conseiller Joël Ross

**089-2011**

**Et résolu à l'unanimité que :**

la municipalité de Mont-Carmel verse à Trans-apte la somme de 346.00 \$ tel qu'il a été présenté à la table des Maires lors de la réunion du 13 avril dernier.

**20. Entente entre la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant & le Centre récréatif de Mont-Carmel pour le TDJ de**

## **l'été 2011**

CONSIDÉRANT l'absence de terrain de jeux dans la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT L'entente prise entre le Centre récréatif de Mont-Carmel et la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant pour l'été 2011;

**Il est proposé par :** Madame la conseillère Katryn April-Grant

**090-2011**

**et résolu à l'unanimité que :**

- les jeunes de Saint-Gabriel-Lalemant soient intégrés avec ceux de Mont-Carmel et ne formeront qu'une entité.
- madame Karine Habel soit autorisée à signer tous documents relatifs à l'entente, pour et au nom de la municipalité de Mont-Carmel.
- l'entente soit annexée au présent procès-verbal.

### **21. Autoriser une dépense d'environ 5 000 \$ pour des ponceaux, secteur Lac de l'Est.**

CONSIDÉRANT des travaux à effectuer dans le secteur du lac-de l'Est sur les rues des Bouleaux et des Chênes;

CONSIDÉRANT que des ponceaux doivent être installés sur ces deux rues, au montant estimé d'environ 5 000 \$ et que cette amélioration n'est pas prévue au budget 2011;

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Joël Ross

**091-2011**

**et résolu à l'unanimité que** la Municipalité autorise monsieur Pierre Roussel, directeur des travaux publics à procéder au dit travaux. Les fonds nécessaires seront débités du poste budgétaire 02 32000 520 « Entretien secteur du Lac de l'Est ».

### **22. Appel d'offres pour travaux d'asphaltage sur la Route 287**

CONSIDÉRANT que des travaux de pavage sont prévus au budget de pavage voirie locale (23 04002 721) pour l'année 2011

CONSIDÉRANT que le coût du projet de pavage de la Route 287 s'élève à environ 192 600 \$;

CONSIDÉRANT le document de soumission préparé par la firme Actuel conseil Inc.

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Marco Dionne

**092-2011**

**et résolu à l'unanimité que** la Municipalité autorise madame France Boucher à procéder à la nomination du comité de sélection ainsi qu'à l'appel d'offre publique sur SE@O.

### **23. Autoriser l'installation d'une quatrième (4e) ligne téléphonique au bureau municipal.**

CONSIDÉRANT le besoin d'améliorer le service à la clientèle à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le fait de partager la ligne téléphonique entre la municipalité et plusieurs services municipaux tels que : la cantine, la bibliothèque, la patinoire, etc. cause plusieurs désagréments aux différents services offerts;

**Il est proposé par :** Madame la conseillère Katryn April-Grant

**093-2011**

**et résolu à l'unanimité que**

- la Municipalité de Mont-Carmel autorise madame France Boucher à procéder à la demande auprès de Bell pour l'installation d'une quatrième (4e) ligne téléphonique;
- madame France Boucher soit autorisée à signer tous les documents pertinents à cette demande;

#### **24. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'OMH de Mont-Carmel**

CONSIDÉRANT le siège vacant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que deux(2) conseillers municipaux siègent déjà sur le conseil d'administration de l'OMH;

**Il est proposé par :** monsieur le conseiller Joël Ross

**094-2011**

**et résolu à l'unanimité que** les membres du conseil de la Municipalité de Mont-Carmel autorisent monsieur Willy Roussel à siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) à titre de représentant de la municipalité.

#### **25. Autoriser la Compagnie Wilfrid Allen Itée à procéder aux dépenses reliées à la mise aux normes des installations d'eau potable.**

CONSIDÉRANT que les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable doivent débuter dès juin 2011;

CONSIDÉRANT que la compagnie Wilfrid Allen Itée doit déjà procéder à plusieurs achats pour le début des travaux;

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Pierre Saillant

**095-2011**

**et résolu à l'unanimité que :**

- le conseil municipal autorise la compagnie Wilfrid Allen Itée à procéder aux achats pour les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable tel que stipuler dans la soumission et ce, dès maintenant;
- que la municipalité versera à la compagnie Wilfrid Allen Itée les sommes dues, et ce, selon l'avancement des travaux; le tout conditionnel à l'obtention de l'autorisation délivrée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

**26. Appel d'offres, sur invitation pour la surveillance des travaux de mises aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes**

CONSIDÉRANT que cette résolution abroge celle du 8 mars dernier portant le numéro 039-2011 qui porte sur le même sujet;

CONSIDÉRANT que les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable doivent débuter dès juin 2011;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'embauche d'une firme d'ingénieur spécialisé pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que le contrat soit inférieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT le changement de l'article 936 du CM relatif à l'obligation d'aller en appel d'offres pour la surveillance des travaux, bien que les plans et devis aient été réalisés par un concepteur;

**Il est proposé par :** Monsieur le conseiller Joël Ross

**096-2011**

**et résolu à l'unanimité que :**

- le conseil municipal procède à un appel d'offre sur invitation avec système de pondération auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires et suivant l'obligation de non divulgation , le conseil désigne madame France Boucher, directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe pour choisir les soumissionnaires à inviter;
- L'appel d'offre étant nécessaire avec le système de pondération, le conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe à nommer les membres du comité de sélection;
- Le conseil nomme monsieur Michel Desjardins de la firme Aquatech pour fournir l'information technique;
- La municipalité s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;
- monsieur Denis Lévesque, maire, madame France Boucher directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat intervenu entre le soumissionnaire et la municipalité pour la surveillance des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable suite à l'acceptation de la soumission par conseil municipal.

**27.Demande d'appui financier.**

- L'arc-en-ciel du cœur - Campagne de financement
- École Notre-Dame – Demande de financement

- 20e de Place aux jeunes Kamouraska – Commandite
- Camp musical St-Alexandre – Carte de membre et don
- Club Lions – Vin d'honneur 30<sup>e</sup> anniversaire du Club

**Il est proposé par :** Madame la conseillère Katryn April-Grant

**097-2011**

**et résolu à l'unanimité que** la municipalité verse les montants suivants :

- L'arc-en-ciel du cœur, un don de 25.00 \$ pour les personnes vivant un problème cardiaque et leurs proches.
- École Notre-Dame, un montant de 500.00 \$ pour activités récréatives, culturelles et sportives.
- Projektion 16-35, un montant de 75.00 \$ pour leur 20e afin de célébrer la rétention et la migration des jeunes au Kamouraska.
- Camp musical St-Alexandre, adhésion annuelle 10.00 \$.
- Club Lions Mont-Carmel, le coût du vin d'honneur pour 100 personnes.

### **28. Correspondance et autres sujets.**

- Accident Rang 5 – Bris matériel
- Bibliothèque – Aide financière supplémentaire
- Décentralisation - Appui refusé

### **29. Période de questions**

Débutée à 21 h 10 et terminée à 21 h 19.

### **30. Fin de la séance.**

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par :** Madame la conseillère Katryn April-Grant

**098-2011**

**Et résolu à l'unanimité** que la séance soit close à 21 h 20.

---

M. Denis Lévesque  
Maire

---

Mme France Boucher  
secrétaire-trésorière adjointe

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.